



Discussion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD

Séance 2

Table des matières

<u>Objectifs</u>	p.1	Proposition p.1	Situation p.1	Principaux p.8
de la séance		des dirigeants	<u>actuelle</u>	<u>documents</u>
		<u>pour</u>	et faits récents	<u>de référence</u>
		la ligne d'action		
		<u>du GAC</u>		

Objectifs de la séance

Les membres du GAC doivent 1) examiner l'évaluation de la conception opérationnelle (ODA), 2) passer en revue les résultats du dialogue du conseil de la GNSO et de l'ALAC sur les génériques fermés, facilité par le GAC, 3) revoir les sujets prioritaires du GAC pour préparer les avis du GAC, si nécessaire.

Proposition des dirigeants pour la ligne d'action du GAC

- 1. Le GAC discutera de l'état actuel des travaux sur l'ODA (options et questions non résolues, voir plus bas) et des préparatifs du Conseil d'administration/de l'organisation ICANN pour le lancement du prochain cycle, et envisagera la possibilité d'apporter une contribution et/ou des conseils au Conseil d'administration sur ces questions.
- **2.** Le GAC discutera des résultats préliminaires du dialogue GAC/GNSO/ALAC sur les génériques fermés et donnera des conseils aux représentants du GAC aux fins de ce dialogue.
- 3. Les membres du GAC passeront en revue les contributions antérieures du GAC concernant le rapport final du groupe de travail du PDP SubPro et détermineront si l'une d'entre elles doit être élevée au niveau d'un avis consensuel du GAC et/ou toute autre contribution à l'attention du Conseil d'administration de l'ICANN.

Situation actuelle et faits récents

1. Étape de conception opérationnelle (ODP) et évaluation de la conception opérationnelle (ODA)

Afin d'aider à éclairer la discussion visant à déterminer si les conclusions du <u>rapport final du</u> groupe de travail consacré au <u>PDP Subpro</u> servent les intérêts de la communauté de l'ICANN ou de l'ICANN, en septembre 2021, le Conseil d'administration de l'ICANN <u>a approuvé</u> le lancement d'une étape de conception opérationnelle (ODP). L'ODP est un processus par lequel l'organisation ICANN crée des informations et les transmet au Conseil d'administration de l'ICANN afin de faciliter la décision de ce dernier quant à la question de savoir si les recommandations du processus d'élaboration de politiques servent les intérêts de la communauté de l'ICANN ou de l'ICANN.

Après une phase de déploiement de trois mois, l'ODP a débuté le 3 janvier 2022. Le Conseil d'administration de l'ICANN a demandé à ce que l'organisation ICANN soumette l'évaluation de la conception opérationnelle (ODA), le produit final de l'ODP, 10 mois après son lancement.

L'ODA a été présentée au Conseil d'administration le 12 décembre 2022. Une composante majeure du travail de l'organisation ICANN dans l'ODP était de mener une analyse du calendrier potentiel, des coûts, des besoins en ressources, des besoins en systèmes et des risques liés à la mise en œuvre des résultats du rapport final du SubPro. L'analyse fournie dans l'ODA présente l'évaluation menée par l'organisation ICANN sur la base de l'objectif de faire aboutir, dans toute la mesure du possible, l'ensemble de plus de 300 résultats prévus dans le rapport final du SubPro Au terme de son analyse, l'organisation ICANN a constaté que le coût global de la mise en œuvre du prochain cycle du programme des nouveaux gTLD serait plus élevé que celui de la mise en œuvre du cycle de 2012. L'organisation ICANN note qu'il y a plusieurs raisons à cela : 1) la mise en œuvre des résultats du rapport final du SubPro, qui consiste notamment à s'assurer que les systèmes, procédures, processus et ressources appropriés sont tous en place à temps pour l'ouverture de la prochaine période de dépôt des candidatures - et à atténuer les difficultés rencontrées par le passé - nécessitera des coûts initiaux considérables; 2) l'inflation, notamment l'augmentation des coûts des fournisseurs; 3) la complexité accrue des recommandations par rapport à celles du cycle de 2012; et 4) la nécessité de s'assurer que les outils d'assistance aux candidats et autres ressources sont en place.

Dans cette optique, l'organisation ICANN présente deux voies potentielles («options») pour la mise en œuvre des résultats du rapport final du SubPro : 1) une seule période de dépôt de candidatures par cycle; et 2) des périodes cycliques de dépôt de candidatures.

Option 1

Dans le scénario où l'organisation ICANN met en œuvre les résultats du rapport final SubPro en un seul cycle, et immédiatement, elle estime que la mise en œuvre du prochain cycle du programme des nouveaux gTLD peut prendre au moins cinq ans entre le moment où le Conseil d'administration enjoint à l'organisation ICANN de lancer la mise en œuvre et l'ouverture de la fenêtre de dépôt de candidatures. Cette estimation comprend le temps nécessaire à la mise en œuvre de la politique, à la conception du processus, au développement de l'infrastructure ainsi qu'aux échanges et à la sensibilisation.

L'organisation ICANN estime que le coût global du prochain cycle du programme des nouveaux gTLD sera d'environ 457 millions de dollars, dont environ 50 millions pour la construction et le déploiement de l'infrastructure du programme des nouveaux gTLD, notamment tous les besoins

en ressources, les licences de logiciels, et les frais généraux administratifs occasionnés par la mise en œuvre.

Option 2

L'organisation ICANN a envisagé des moyens d'atténuer le risque d'une demande inconnue et de gagner en efficacité dans le calendrier de mise en œuvre. En équilibrant un certain nombre de facteurs, tels que le coût, le temps et la prévisibilité, l'organisation ICANN a élaboré une proposition de «périodes cycliques de dépôt de candidatures» pour examen par le Conseil d'administration dans ses délibérations sur les résultats du rapport final du SubPro. Selon cette seconde proposition, la prochaine série immédiate serait divisée en quatre périodes de dépôt de candidatures, ou cycles, à raison d'une période par année. Le nombre de demandes pouvant être déposées au cours d'un cycle resterait illimité, mais les demandes reçues au cours de chaque cycle seraient classées par ordre de priorité et traitées sur la base d'une limite de capacité établie. Dans l'option 2, une série consisterait en quatre «cycles» de candidatures échelonnés sur quatre ans. Les périodes de dépôt de candidatures se dérouleraient tous les 12 mois pendant quatre ans, ce qui rendrait le programme prévisible et pourrait modérer l'afflux de candidatures au cours du premier cycle.

Questions soulevées au Conseil d'administration et pertinentes eu égard à l'adoption du rapport final

Plusieurs questions importantes en matière de politique restent non résolues ou «ouvertes» et ont été soumises au Conseil d'administration de l'ICANN pour examen avant l'approbation du rapport final du groupe de travail consacré au PDP SubPro. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des questions sur lesquelles le GAC s'est déjà penché en tant que thèmes prioritaires et a soumis des commentaires au Conseil en juin 2021, lors de la consultation publique sur le rapport final.

Engagements d'intérêt public (PIC)/engagements volontaires des opérateurs de registre (RVC)

Les PIC/RVC ont été utilisés lors de la série de 2012, et des inquiétudes ont été exprimées quant à leur application effective. Selon le rapport final de la CCT : «Le délai de réponse court conjugué à l'incertitude concernant les spécificités de l'exécution peut avoir dissuadé certains candidats de soumettre des PIC ou peut avoir influencé les PIC qu'ils ont choisi de soumettre».

L'organisation ICANN et le Conseil d'administration ont noté des préoccupations quant à savoir si le texte des statuts constitutifs (adoptés après le lancement de la série de 2012) pourrait empêcher l'ICANN de conclure de futurs contrats de registre (qui diffèrent matériellement dans leur forme de la version de la série 2012 actuellement en vigueur) dans lesquels sont prévus des PIC et des RVC qui dépassent le cadre de la mission technique de l'ICANN telle qu'elle est énoncée dans les statuts. Le texte des statuts limite expressément le pouvoir de négociation et de conclusion de contrats de l'ICANN aux PIC qui «concourent à l'accomplissement de sa mission».

Le rapport final recommande les RVC et les PIC comme mécanisme permettant de surmonter certains aspects de la similarité des chaînes, ainsi que de répondre aux avis et objections du GAC.

Si le Conseil d'administration décidait d'adopter les recommandations telles qu'elles sont proposées, il pourrait en résulter des risques en matière de gouvernance en raison du texte de l'article 1.1 des statuts. «La mission de [...] est d'assurer la coordination générale des systèmes mondiaux d'identificateurs uniques de l'Internet [...]. L'ICANN ne réglementera pas (c'est-à-dire n'imposera pas de règles et de restrictions sur) les services qui utilisent les identificateurs uniques de l'Internet ou le contenu que ces services transmettent ou fournissent, en dehors du champ d'application de l'article 1.1(a).»

Selon l'ODA, une option susceptible de remédier à ce problème consisterait à introduire dans les statuts une modification formulée de manière restrictive visant uniquement à garantir l'absence d'ambiguïté quant à la capacité de l'ICANN d'accepter et d'appliquer les PIC et les VRC de la façon envisagée dans le rapport final.

Dans son <u>commentaire collectif du 1er juin 2021</u>, le GAC note que «conformément au communiqué de Montréal du GAC, le GAC fait également observer que tout futur PIC, qu'il soit volontaire ou obligatoire, doit pouvoir être mis en application par le biais d'obligations contractuelles claires, et que les conséquences du non-respect de ces obligations doivent être spécifiées dans les contrats pertinents avec les parties contractantes». *Des PIC obligatoires et volontaires supplémentaires doivent rester envisageables afin de répondre aux craintes émergentes en matière de politique publique. Le GAC rappelle ses préoccupations persistantes concernant la faible mise en œuvre des PIC applicables aux gTLD des secteurs hautement réglementés et le manque de clarté et d'efficacité du mécanisme d'application de la procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public (PICDRP), et recommande le traitement de ces questions pour toute série ultérieure».*

• Génériques fermés

En raison de divergences de vues au sein du groupe de travail consacré au PDP SubPro, ce groupe n'est pas parvenu à un consensus sur les recommandations en matière de politique concernant les génériques fermés. Pour rappel, le 7 mars 2013, le conseil de la GNSO a déclaré ce qui suit : Au sein de la GNSO, l'opinion était qu'il ne relève pas de la responsabilité de l'ICANN de restreindre l'utilisation des gTLD d'aucune façon, et qu'il fallait plutôt laisser les candidats aux nouveaux gTLD proposer divers modèles, ouverts ou fermés, génériques ou non». Le GAC, quant à lui, a émis son avis du 4 avril 2013 selon lequel «pour les chaînes représentant des termes génériques, l'accès exclusif au registre devrait servir un objectif d'intérêt public». En fin de compte, le Conseil d'administration de l'ICANN a adopté une résolution qui abordait la question des génériques fermés, mais qui ne s'appliquait qu'à la série de 2012, étant entendu que la GNSO élaborerait une politique sur la question avant le début des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Le rapport final du SubPro ne proposant pas de recommandations en matière de politique, le GAC, le conseil de la GNSO et l'At-Large ont convenu en avril 2022 de poursuivre de prochaines étapes en vue d'un dialogue facilité, lequel a débuté en novembre 2022 et est en cours.

L'ODA précise que «la décision finale du Conseil d'administration sur les génériques fermés dépend des résultats du dialogue facilité et des résultats de tout autre travail de politique réalisé

par la GNSO. Les résultats éventuels devront être pris en compte dans la planification, la conception et la mise en œuvre du SubPro" L'ODA établit également qu'«aucune décision prise par le Conseil d'administration sur le rapport final ne dépend de la résolution de la question des génériques fermés».

Dans son <u>commentaire collectif du 1er juin 2021</u>, le GAC a indiqué qu'il continuait à soutenir l'adoption l'avis du GAC du communiqué de Beijing, selon lequel «l'accès exclusif au registre devrait servir un objectif d'intérêt public» et que des moyens et processus adéquats devraient être définis pour garantir l'atteinte des objectifs d'intérêt public. C'est au candidat qu'il incombe de démontrer l'utilité pour l'intérêt public d'une chaîne générique fermée, et l'utilité invoquée devrait être soumise aux commentaires au cours de la procédure d'examen. Le GAC participe actuellement avec la GNSO et l'At-Large d'un dialogue facilité sur les génériques fermés afin d'essayer de convenir d'un cadre pour ces derniers.

Programme de soutien aux candidats

Le programme de soutien aux candidats (ASP) a été mis au point pour la série 2012 dans le but de fournir une assistance financière et non financière aux candidats aux gTLD qui ont besoin d'aide et qui ont l'intention d'utiliser un gTLD pour servir l'intérêt public. Les résultats du rapport final sur le programme de soutien aux candidats introduisent un certain nombre d'améliorations au fonctionnement du programme lors de la série 2012. En août 2022, le conseil de la GNSO a lancé le processus d'orientation de la GNSO (GGP) afin de fournir des conseils supplémentaires sur les résultats liés à l'ASP.

L'organisation ICANN note dans l'ODA que l'ASP est un programme important et a ajouté à l'ODA des détails de planification visant à améliorer le programme. La recommandation 17.2 du rapport final demande à l'organisation ICANN d'étendre «la portée du soutien financier fourni aux [...] bénéficiaires au-delà des frais de candidature pour couvrir également des coûts comme les frais de rédaction de la candidature et les honoraires d'avocat liés à la procédure de candidature».

Comme indiqué dans les <u>commentaires du Conseil d'administration</u> sur le rapport final préliminaire, l'extension du soutien financier en vue de couvrir des frais non facturés par l'organisation ICANN ne semble pas réalisable ni appropriée à mettre en œuvre.

Dans l'ODA, l'organisation ICANN propose de travailler en concertation avec un sous-comité de l'IRT axé sur le programme de soutien aux candidats afin d'étudier des moyens de satisfaire à l'intention d'examiner la portée de l'ASP, en tenant compte de la recherche sur d'autres procédures reconnues au niveau mondial.

Dans son <u>commentaire collectif du 1er juin 2021</u>, le GAC s'est déclaré généralement en faveur des recommandations finales sur le soutien aux candidats, notant l'importance d'étendre la portée du programme au-delà des seules économies classées par les Nations Unies comme les moins développées et de prendre également en compte le «candidat moyen». Les membres du GAC ont souligné l'importance d'encourager les candidatures d'un éventail diversifié de candidats aux gTLD, lesquelles pourraient inclure des autorités régionales et locales de toutes les régions, et de tout mettre en œuvre pour augmenter le nombre de candidatures émanant des régions sous-

représentées. Les membres du GAC ont réitéré leur soutien aux propositions visant à réduire ou à supprimer les frais d'enregistrement actuels de l'ICANN de sorte à généraliser le soutien financier.

Enchères

Lors de la série 2012, l'organisation ICANN a inclus dans l'AGB des méthodes de résolution des conflits et a encouragé l'autorésolution. Par la suite, la résolution privée des ensembles conflictuels (par exemple, les enchères privées) a été couramment utilisée pour résoudre les conflits de chaînes. Le groupe de travail consacré au PDP n'est toutefois pas parvenu à un consensus sur la résolution privée des ensembles conflictuels, mais a noté que «certains candidats ayant postulé pour plusieurs TLD (appelés "candidats de portefeuille") ont utilisé les fonds provenant des enchères privées qu'ils ont "perdues" pour se positionner financièrement dans la résolution d'autres ensembles conflictuels».

L'ODA propose qu'à l'avenir, conformément aux résultats du rapport final, les candidats soient tenus de signer une déclaration d'intention de bonne foi d'exploiter le gTLD et de se conformer aux exigences de transparence en matière de résolution des litiges. En outre, au cours de la période de mise en œuvre, l'organisation ICANN sollicitera l'avis d'experts afin de trouver des mécanismes efficaces supplémentaires pour dissuader les candidats de postuler pour de nouveaux gTLD uniquement dans un but lucratif.

Dans son commentaire collectif du 1er juin 2021, le GAC a réitéré ses préoccupations concernant la mise en œuvre de l'intention «de bonne foi» d'exploiter un gTLD (comme indiquée dans le rapport final du groupe de travail consacré au PDP SubPro) et a noté que les mesures punitives en cas de non-conformité ou de soumission d'une intention «de bonne foi» n'étaient pas suffisamment définies. En ce qui concerne les enchères de dernier recours, le GAC a réaffirmé son point de vue selon lequel elles ne devraient pas être utilisées dans les conflits entre les candidatures commerciales et non commerciales, et réitère que les enchères privées devraient être fortement découragées. Le GAC apprécie le point de vue exprimé par l'ALAC dans son avis au Conseil d'administration de l'ICANN, selon lequel ils croient qu'il «devrait exister une interdiction des ventes aux enchères privées. En mandant les enchères de l'ICANN exclusivement, le produit de ces enchères de l'ICANN pourra au moins être orienté à des utilisations qui servent l'intérêt public, tel que cela a été déterminé par le CCWG sur les produits des enchères.

2. Génériques fermés

Dans le cadre des travaux liés à l'étape de conception opérationnelle (ODP), plusieurs questions d'ordre politique ont été soulevées et transmises au Conseil d'administration de l'ICANN, dont la question des génériques fermés, étant donné que le groupe de travail consacré au PDP SubPro n'est pas parvenu à un consensus eu égard aux recommandations politiques relatives aux génériques fermés. L'avis du GAC de 2013 indique que «pour les chaînes qui représentent des termes génériques, l'accès exclusif au registre doit servir un objectif d'intérêt public».

En mars 2022, le Conseil d'administration de l'ICANN <u>a contacté</u> les présidents du GAC et de la

GNSO afin de savoir s'ils seraient intéressés par une collaboration GAC/GNSO, qui prendrait la forme d'un petit groupe dédié composé d'experts techniques des deux groupes chargé de développer un cadre pour les génériques fermés, avant d'envoyer une <u>lettre</u> comprenant un document de cadrage définissant les rôles et responsabilités, le processus et les délais prévus. Le GAC et la GNSO ont tous deux accepté la tenue de ce dialogue et ont <u>invité</u> les membres d'At-Large à y participer. Le GAC a accepté le facilitateur proposé pour le dialogue, tel qu'il a été identifié par le Conseil d'administration de l'ICANN. L'organisation ICANN a préparé un énoncé de problème et un document d'information pour poser les bases du dialogue comme point de départ.

Les membres du GAC choisis pour participer à cette initiative comprennent la présidence du GAC, la Suisse, le Canada, le Royaume-Uni et le Nigeria.

Le dialogue GAC/GNSO sur les génériques fermés a commencé en novembre 2022 via des réunions Zoom, et a compris une réunion hybride de 2 jours tenue à Washington D.C. en janvier 2023. Au cours de cette réunion hybride, les participants ont discuté de plusieurs sujets et définitions clés, ont réfléchi à des idées pour des critères de candidature et d'évaluation, et ont collaboré lors de séances en petits groupes et en plénière. Un <u>résumé</u> de la réunion et des discussions a été communiqué aux membres du GAC.

En préparation de l'ICANN76, le groupe GAC/GNSO prévoit de partager un résumé des résultats pour examen par les membres du GAC et de la GNSO et pour discussion.

Si le GAC et la GNSO parviennent à se mettre d'accord sur un cadre, l'ensemble de la communauté sera invitée à donner ses retours. Après avoir reçu les retours de la communauté, le cadre proposé, s'il est accepté, pourra être examiné par le biais du processus d'élaboration de politiques de la GNSO. Si le dialogue n'aboutit pas à un accord mutuel sur le cadre, le Conseil d'administration devra réfléchir aux prochaines étapes.

3. Processus d'orientation de la GNSO (GGP) relatif au soutien aux candidats

Lors de sa réunion du 25 août 2022, le conseil de la GNSO a approuvé la demande de lancement de GGP en vue de la fourniture de conseils supplémentaires pour soutenir les efforts de mise en œuvre éventuels relatifs au programme de soutien aux candidats, tel qu'il est recommandé dans le rapport final du SubPro. Le groupe de travail a ensuite été constitué et a commencé ses travaux en novembre 2022, conformément à son plan de travail et à son calendrier.

Les membres du GAC nommés pour participer à l'effort de soutien aux candidats sont les suivants : Argentine, Royaume-Uni et Union postale universelle.

Ses tâches comprennent l'examen des informations historiques sur le soutien aux candidats, l'identification d'experts techniques, l'élaboration de données/paramètres et d'indicateurs de réussite, et la création d'une méthodologie pour l'attribution d'un soutien financier lorsque le financement est insuffisant pour tous les candidats qualifiés.

Une fois que le groupe de travail aura terminé l'ensemble de ses tâches, il devrait produire un rapport de recommandation(s) d'orientations de la GNSO, qui sera soumis aux commentaires du public.

À la suite de l'examen des commentaires publics et, si nécessaire, des délibérations supplémentaires, le groupe de travail produira un rapport final qui sera soumis à l'examen du conseil de la GNSO, puis du Conseil d'administration de l'ICANN.

Au cours de l'ICANN76, le groupe de travail GGP tiendra une séance de travail visant à terminer l'examen des tâches 3 à 5 relatives aux paramètres et à entamer ses discussions sur la tâche 6 relative au financement du programme.

4. L'ICANN76, une occasion de soulever certaines questions de fond dans l'avis du GAC

Au-delà des génériques fermés, pour lesquels le GAC peut fournir des commentaires à ses représentants dans le dialogue facilité, et de l'ODA, pour laquelle le GAC peut offrir une contribution au Conseil d'administration à la fois sur les «options» et les «questions non résolues» mentionnées plus haut, le GAC peut également utiliser l'ICANN76 pour examiner ses contributions (LINK) aux discussions sur les procédures ultérieures et voir si l'une d'entre elles peut être élevée au niveau d'avis du GAC au Conseil d'administration.

5. Prochaines étapes

Maintenant que l'organisation ICANN a présenté l'évaluation de la conception opérationnelle, les prochaines étapes, aux délais variables, comprennent ce qui suit :

- le Conseil d'administration de l'ICANN examinera les recommandations du PDP telles qu'adoptées par le conseil de la GNSO (possibilité de présenter un avis consensuel du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN);
- ii. le Conseil d'administration de l'ICANN procédera à un vote;
- iii. l'organisation ICANN (sur la demande du Conseil d'administration) débutera la mise en œuvre des recommandations en matière de politique (qui comprendront certainement un Guide de candidature révisé).

Une fois ces étapes successives achevées, l'organisation ICANN devrait lancer une nouvelle série de candidatures pour des gTLD, le calendrier étant à confirmer.

Principaux documents de référence :

- Rapport final du Groupe de travail chargé du PDP concernant des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD
- <u>Commentaire collectif consensuel du GAC</u> (1er juin 2021) sur les conclusions finales de la GNSO sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD à des fins d'examen par le Conseil d'administration de l'ICANN.

- <u>Évaluation de la conception opérationnelle relative aux procédures pour des séries</u> ultérieures de nouveaux gTLD
- <u>Diapos du séminaire Web communautaire sur l'ODA relative aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD</u>

Informations complémentaires

 Document d'information du GAC relatif aux séries ultérieures de nouveaux gTLD : https://gac.icann.org/briefing-materials/public/gac-policy-background-new-gtlds-subsequent-rounds.pdf

Gestion des documents

Titre	Séance d'information du GAC de l'ICANN76 - Séries ultérieures de nouveau gTLD	
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)	
Date de distribution	Version 1 : 1er mars 2023	